

# ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DE CONVENTION COLLECTIVE D'UN GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

L'application d'une convention collective au sein d'un Groupement d'Employeurs (GE) multisectoriel découle d'une part, d'une obligation légale et demeure d'autre part, consécutive à un choix du GE. En effet, le GE pourra décider d'appliquer la convention qui lui paraît adaptée au GE et ce, selon des critères variés et propres à chaque Groupement. Ce choix devra être fait au moment de la création du GE et devra par ailleurs être déclaré à l'Inspection du travail qui est en droit de s'y opposer, autre particularisme des GE.

Le choix de la convention collective applicable n'est jamais irréversible et plusieurs circonstances peuvent amener un GE, comme tout employeur, à en changer.

Cependant, **changer de convention collective** implique non seulement de suivre une procédure spécifique mais surtout, elle entraîne **des conséquences importantes qu'il convient de mesurer et de maîtriser**, qu'il s'agisse des incidences sur les contrats de travail en cours, des conséquences en matière de relations collectives de travail, des régimes collectifs de protection sociale ou encore de la tarification aux adhérents.

C'est pourquoi **une telle décision doit être mûrement réfléchie et accompagnée**.



A destination de Groupement d'Employeurs, cet accompagnement vous permettra de :

## DETERMINER LES OPPORTUNITES DE CHANGER DE CONVENTION COLLECTIVE

- Analyse de la couverture conventionnelle existante
- Identification des problématiques engendrées par la convention collective appliquée
- Etude de l'opportunité d'un tel changement

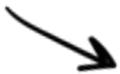
---

## CHOISIR UNE NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE

- Identification des conventions collectives potentielles au regard de la situation du GE
- Comparaison de la convention collective appliquée avec la (ou les) convention(s) envisagée(s)
- Aide à la décision



## ACCOMPAGNER LA MISE EN OEUVRE D'UNE NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE



- Modalités juridiques liées au changement de convention collective collective :
  - Analyse de l'ensemble des incidences liées à ce changement (aspects collectifs et individuels, mise en place d'alternatives préalables anticipant les changements)
  - Fixation d'un calendrier prévisionnel de procédure adapté à la situation propre au GE (selon paramètres préalables, aide à la décision de la date d'entrée en application de la nouvelle convention collective...)
  - Appui aux formalités juridiques et administratives (en amont sollicitation de la DREETS, modèles de courriers d'informations des salariés, du CSE...)
- Modalités sociales et organisationnelles du changement de convention collective :
  - Gestion de la substitution de la nouvelle convention collective à l'ancienne (étape préalable et fixation d'un délai de prévenance / préavis, appui à la méthode)
  - Gestion des conséquences sociales sur le plan collectif (prévoyance, frais de santé, dispositifs conventionnels divers, correspondance des classifications du personnel)
  - Gestion des conséquences sociales sur le plan individuel (rémunérations, adaptation éventuelle des contrats de travail, bulletins de salaire...)
- Modalités financières du changement de convention collective :
  - Impact sur la masse salariale du GE
  - Impact sur la facturation des adhérents
  - Impact sur le modèle économique du GE

---

# L'ÉQUIPE JURIDIQUE

**Salariée du CRGE**



Charlène MARTIN : Conseillère juridique

**Universitaire associé**



Pierre FADEUILHE : Maître de Conférences à l'Université de Toulouse et chercheur à l'IRDEIC (Université de Toulouse I), Pierre FADEUILHE s'est spécialisé, depuis de nombreuses années, dans les aspects juridiques des Groupements d'Employeurs, et intervient au sein du CRGE comme expert juridique associé

## MODALITÉS

Proposition, échanges, relecture et assistance effectués à distance



## TARIF



sur devis

***Pour toute information, contactez le service juridique du CRGE***

[juridique@crge.com](mailto:juridique@crge.com)

